COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

Pays Signataires du Communiqué : Autriche, Luxembourg

L'Autriche et le Luxembourg s'opposent au financement et au verdissement du nucléaire dans la gouvernance européenne

Dans le cadre des négociations sur la révision du règlement relatif à la gouvernance de l'Union de l'énergie (EDAR), la République d'Autriche et le Grand-Duché de Luxembourg réaffirment fermement leur engagement en faveur d'objectifs climatiques ambitieux : une réduction de 90 % des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2040 et la neutralité carbone à l'échelle de l'Union européenne d'ici 2050. Néanmoins, nos deux nations s'opposent catégoriquement à l'article 5, point a) 3) de la proposition, qui vise à comptabiliser l'énergie nucléaire comme une contribution équivalente aux objectifs de déploiement des énergies renouvelables.

Nos gouvernements rappellent trois constats majeurs :

1. La création d'une nouvelle dépendance stratégique : L'Union européenne importe la quasi-totalité de son uranium naturel. Miser sur l'atome ne fait que remplacer une dépendance énergétique par une autre, au mépris de l'autonomie stratégique européenne.

2. Le respect de l'Article 194 du TFUE : Si cet article garantit à chaque État membre le droit de déterminer son propre mix énergétique, les choix des États non nucléaires doivent également être respectés. Les financements européens consacrés à la transition énergétique doivent prioritairement soutenir les énergies renouvelables et les infrastructures nécessaires à leur développement.

3. L'urgence de financer les vraies alternatives d'avenir : La souveraineté énergétique européenne repose sur le déploiement massif des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse durable), le renforcement de l'efficacité énergétique, le développement des capacités de stockage (dont le pompage-turbinage) et la modernisation des réseaux électriques transfrontaliers.

L'Autriche et le Luxembourg appelleront l'ensemble de leurs partenaires du Conseil et du Parlement européen à amender la proposition EDAR afin de garantir que les objectifs d'énergies renouvelables restent 100 % renouvelables.